

Mai 2011



Maslacq Infos

Bulletin Municipal et inter associatif

Actualité

- Fusion des Communautés
- Plan d'Urbanisme définitif
- Travaux mairie et école

Finances

- Résultats 2010
- Budget 2011
- Taux des taxes 2011

Associations

- Fêtes patronales
- Fêtes des écoles
- Vie au village



MASLACQ (B.-Pyr.) — La Grand' Rue

Propriété d'André ARRIAU

*Une rétrospective
en cartes postales*

Sommaire

Edito	2
Décisions du Conseil	
• Site internet	3
• CAE Ecole—Lotis ^{mt} Cazot Mise à disposition agents voirie	4
• Travaux école—Elagage Syndicat d'électrification	5
• Finances 2010-2011	6-7
Dossier :	
• Nouvelle Communauté de communes de Lacq	8-9
• Délégués	
• Présence perceptible	
Ça nous concerne	
• Défibrillateurs	10
• Epicerie: nouveau gérant	
• Augmentation de l'eau	
• Divagation des chiens	11
• Démographie	
• Tavaux Mairie	
Arrêt sur image	12
• 10° salon	
• Initiation pêche	
• Country	
• Kermesse	
• Printemps de l'Amassade	
Vie associative	
• Fêtes école publique	13
• ESP à 7 finale	
• Comice agricole	
• Repas Noël aînés	
• Fête école privée	14
• Vie au village	
• Fêtes patronales	15-16
Le PLU	
• Adoption définitive	3



Le mot du maire

Depuis la suppression de la Taxe Professionnelle, l'élaboration du budget s'est avérée, pour les collectivités territoriales, un exercice de plus en plus difficile. Nous ne faisons pas partie du lot des communes les plus perdantes, mais les compensations espérées manquent tout de même à l'appel.

Malgré ces recettes manquantes, le Conseil Municipal a préféré ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas aggraver le budget des familles confrontées à des hausses de prix difficiles à assumer.

Nous continuerons cependant à assurer de notre mieux les services à la population avec la collaboration de toutes les personnes qui s'investissent beaucoup dans la vie du village.

Vous pourrez constater que plusieurs projets aboutissent ou se poursuivent.

✓ Le PLU est entré en vigueur à compter du 5 mai 2011 et je tiens à remercier les deux municipalités qui ont participé à l'élaboration de ce document. Il est certes loin de satisfaire plusieurs d'entre nous, mais il nous a permis d'échapper à la chape de plomb de lois et d'obstacles qui visent à geler le développement des communes rurales.

✓ La rénovation des appartements de la poste et de l'étage au dessus de la mairie se poursuivent dans les délais prévus et nous sommes heureux que plusieurs artisans locaux aient remporté leurs marchés respectifs.

✓ Les locaux de l'école feront eux aussi l'objet de travaux importants cet été ou pendant les vacances suivantes. La toiture des classes maternelles et cours préparatoire est à refaire, les menuiseries extrêmement vétustes seront remplacées et équipées de volets roulants neufs, la chaudière sera changée et une nouvelle classe équipée d'un tableau numérique et de six ordinateurs de plus, permettant aux élèves de disposer d'un ordinateur pour deux.

Les travaux d'isolation dans le groupe scolaire nous permettront de faire de très importantes économies à l'avenir comme le démontre le diagnostic thermique réalisé avec l'aide de la Communauté de Communes de Lacq qui participe aussi par une aide financière qui s'ajoute aux subventions du Conseil Général.

Le passage de notre commune à la grande Intercommunalité, continue à se rôder : les structures se mettent en place progressivement et certaines compétences doivent être affinées avant d'être appliquées aux 47 communes. Certes les décisions s'éloignent un peu de notre commune, mais nous bénéficions déjà de services compétents, d'aides techniques et financières fort appréciables. Pour ne citer qu'un exemple, jamais nous n'aurions pu proposer sans ces dispositifs communautaires, une aide aux devoirs comme elle va être mise en place à partir d'octobre 2011.

Les élus s'adaptent à ce nouveau fonctionnement qui apportera quelques contraintes, mais, j'en suis persuadé, surtout beaucoup d'avantages.

Dans cette période de changements, l'équipe municipale reste vigilante et disponible pour mener à bien les projets en cours et à venir.

Georges TROUILHET
Maire de Maslacq

Maslacq Infos

Directeur de la publication :
le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79
📠 05 59 67 31 82
🌐 www.maslacq.fr
✉ mairie@maslacq.fr



Principales décisions du Conseil Municipal



Vous trouverez ci-après une synthèse des principales décisions prises par l'Assemblée municipale.

Ceux qui souhaitent entrer dans le détail ont trois façons d'y accéder :

- ✓ Site <http://www.maslacq.fr> où les comptes rendus intégraux sont accessibles au format pdf,
- ✓ Affichage sous le porche de la Mairie,
- ✓ Registre consultable au secrétariat de Mairie .

Plan Local d'Urbanisme définitif

ARRÊT DU PROJET

Le Commissaire Enquêteur s'est trouvé confronté à une situation inhabituelle.

Le PLU arrêté par la commune ne tenait pas compte de l'ensemble des restrictions souhaitées par les services de l'État. Pour vérifier qu'il existait bien un consensus oral entre eux et la commune, il a organisé une rencontre.

Il a rendu son rapport et le Conseil Municipal a été dans l'obligation de prendre en compte ses réserves et ses observations : avant

- **d'arrêter le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de MASLACQ**
- **de le communiquer pour avis** : aux instances concernées

VOTE : UNANIMITÉ

Le Préfet n'ayant pas formulé d'observation un mois après réception, le PLU de Maslacq est devenu définitif le 5 mai dernier.

Cette dernière version du PLU est consultable au secrétariat de Mairie, Elle est en cours de préparation pour être mise en ligne sur le site de Maslacq .

<http://www.maslacq.fr>

**- La commune
- Urbanisme PLU**

Site Internet de Maslacq : séance du 21/01/2011

La CC de Lagor avait en charge un site Internet communautaire qui

- ◆ hébergeait les dix sites des communes associées.
- ◆ les mettait en relation.
- ◆ comportait ,une base de données commune.
- ◆ intégrait un Intranet.

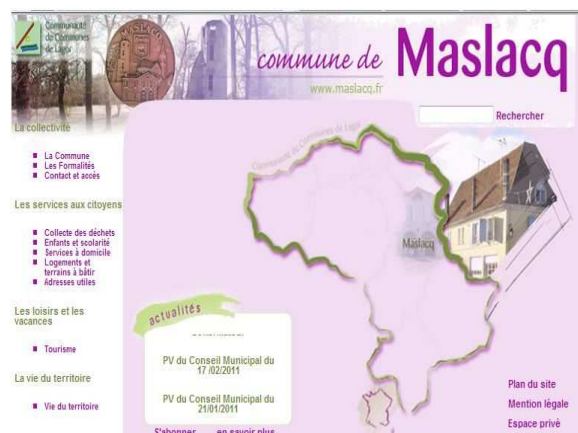
2011 est une année de transition où le site de la Communauté de Communes de Lacq va être repensé pour devenir celui de la nouvelle entité.

En attendant de savoir quelle forme il prendra et s'il intégrera une partie communale, les élus de la Communauté de Lagor ont décidé de laisser vivre les sites actuels en 2011. Cependant, étant donné que ceci ne fait pas partie des compétences du Syndicat Intercommunal de Lagor, il a été demandé à chaque Conseil Municipal de prendre en charge sa part.

Le Conseil Municipal de Maslacq a approuvé le devis de 524,09 € de la société C2net pour l'année civile 2011.

Les perspectives 2012 seront tracées durant le dernier trimestre 2011 en fonction des contraintes et des avancées.

VOTE : UNANIMITÉ



Principales décisions du Conseil Municipal

Contrat aidé pour l'école : séance du 17/02/2011

En juillet 2010, le Conseil avait jugé souhaitable de recourir à un contrat aidé pour assurer la surveillance et la sécurité des maternelles (La classe maternelle est en effet chargée avec vingt neuf enfants). Le contrat dont la rémunération était prise en charge par l'Etat à hauteur de 90%, se terminait le 28 février. Le Conseil s'est prononcé pour un renouvellement aux conditions suivantes :

- ✓ Prise en charge de l'état : 70%
- ✓ Durée hebdomadaire : 20 heures proratisées
- Salaire brut + charges = **872.15 €**
- Dont 261.65 € à la charge de la commune.**



Le Conseil Municipal souhaitant aller jusqu'au terme de l'année scolaire, décide donc de renouveler le contrat jusqu'au 15 juillet (Pour des raisons réglementaires, ce contrat ne pourra être renouvelé ensuite d'autant que la proportion de tout petits est réduite (il y en a 2).

VOTE : Majorité POUR

(Elisabeth MALHERBE qui entre en séance ne prend pas part au vote)

Mise à disposition des agents de voirie : séance du 17/02/2011

Le Conseil Municipal, après discussion,

- se prononce favorablement sur le principe de la mise à disposition d'une partie du service voirie au profit de la Communauté de Communes de Lacq, (21 h hebdomadaire pour 2 employés).
- approuve la convention de mise à disposition.
- autorise Monsieur le Maire à la signer .

Il s'agit de la reprise à l'identique de la convention qui existait avec la Communauté de Communes de Lagor. Cependant, la main d'œuvre employée à plus de 50 % par la CC de Lacq est destinée à terme à être intégrée dans son personnel.

VOTE : UNANIMITÉ



Rétrocession voirie et espaces verts : Séance du 17/02/2011

Le réalisateur du **lotissement Cazot** est resté propriétaire des équipements communs.

Il demande que la voie du lotissement soit incorporée et classée dans la voirie communale, ce qui ne nécessite désormais plus d'enquête publique.

Les espaces verts du lotissement intégreront quant à eux le domaine public communal non routier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- ✓ **d'acquérir à titre gratuit les équipements communs** du lotissement Cazot
- ✓ **de classer la voie** du-dit lotissement dans la voirie communale
- ✓ **d'incorporer les espaces verts** dans le domaine public

PRECISE que cette voie s'appellera : **chemin de Cazot.**

VOTE : UNANIMITÉ



Agence postale communale Séance du 17/02/2011

Dans le cadre de la convention que la commune a signée avec la Poste pour l'Agence Postale, deux agents ont été recrutés.

L'un des deux ayant démissionné pour convenance personnelle, (Yvette ABADIE) il a été nécessaire de pourvoir à son remplacement.

L'emploi a été pourvu par le recrutement d'un agent contractuel comme les textes le prévoient dans les communes de moins de deux mille habitants.

Mme Chantal Hautbois a été retenue.

Le contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite de six ans.

VOTE : UNANIMITÉ

Principales décisions du Conseil Municipal



Photo A. de LAPPARENT

Travaux Ecole Publique : Séances du 17/12/2010 et 21/01/2011

Des travaux très importants sont prévus à l'école publique, pour apporter un meilleur confort aux enseignantes et aux élèves, induire des économies d'énergie et maintenir le patrimoine bâti de la commune en bon état. Il s'agira notamment :

- du remplacement des menuiseries des classes
- d'une révision complète de la toiture
- d'une amélioration de l'isolation
- de la rénovation du chauffage source de problèmes

Le dossier a été déposé

- auprès de l'État pour obtenir la Dotation Globale d'Équipement correspondant à ce type d'opération
- auprès du Conseil Général pour bénéficier du Fonds de Rénovation des Equipements Communaux
- auprès de la Communauté de Communes de Lacq pour une aide à l'isolation et aux économies d'énergie

Un devis a été demandé à chaque corps de métier afin de pouvoir finaliser les demandes de subventions. Bien entendu, après accord de subventions, d'autres devis seront demandés dans un souci de concurrence et le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur le choix de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Ces aménagements sont estimés pour l'instant à environ 45 000 € finançables à 40% par subvention, le reste pouvant être couvert par un emprunt complété par des fonds libres de la commune.

Le diagnostic thermique réalisé avec l'aide de la Communauté de Communes de Lacq peut conduire l'Assemblée à décider de travaux complémentaires lors d'une prochaine séance.

VOTE : Unanimité

RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE & ÉCLAIRAGE PUBLIC : Séance du 21/01/2011

Camin deus Sorts

Monsieur le Maire a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux suivants :

Alimentation Basse tension de la propriété de Mr CAMET LASSALLE Pierre (parcelle n° ZD 22p.23p).

le Conseil Municipal :

- décide de procéder aux travaux, et charge le SDPA, de leur exécution.
- approuve le montant des dépenses à réaliser :
✓ 5 279,06 € TTC
- approuve la participation demandée à la commune
✓ 1 139,86 €

VOTE : UNANIMITÉ

Quartier Laubadère

Monsieur le Maire a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux suivants :

Éclairage public r^{te} de Loubieng (RD 275), poste n° 14 "Laubadère".

Le Conseil Municipal

- décide de procéder aux travaux et charge le SDEPA, de leur exécution,
- approuve le montant des dépenses à réaliser :
✓ 41 793,62 €
- approuve la participation demandée à la commune
✓ 26 114,24 €

La Communauté de Communes de Lacq qui n'a pas encore adopté la compétence éclairage public, propose d'intégrer les gaines de téléphone et de fibre optique .

VOTE : UNANIMITÉ



ÉLAGAGE AU STADE :

Pour des raisons de sécurité, le Conseil Municipal a décidé de faire procéder à un élagage des branches et des arbres morts sur le territoire du stade.

Les travaux se sont étalés sur une semaine.

Le bois a été mis en tas, les petites branches ont été broyées.

Zoom sur les finances communales : Séance du 15 avril 2011

Approbation des Comptes 2010

Compte Administratif : (tenu par le Maire)

Résultat : **253 173,57 €**
Compte tenu des reports des exercices antérieurs, le compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **268 399,60 €**.

VOTE : UNANIMITÉ
(Monsieur le Maire se retire et passe la Présidence à Suzanne CORNILLE.)

Compte de Gestion : (tenu par le Percepteur)

Tenu par l'Administration fiscale parallèlement à la comptabilité communale, il est conforme au Compte Administratif présenté par le Maire.

VOTE : UNANIMITÉ

Fiscalité directe locale

Maintien des taux communaux

Foncier Non Bâti
38,59 % => 14 278 €

Foncier Bâti
12,39 % => 75 678 €

Taxe d'Habitation
13,32 % => 117 975 €

Allocations compensatrices
=> 19 246 €

TOTAL 227 177 €
VOTE : UNANIMITÉ

Légère augmentation des taux de la Communauté de Communes de Lacq

- **Cotisation Foncière Entreprises**
(nouvelle Taxe) 25,160%

- **Taxe d'Habitation**
(Part autrefois destinée à financer le Département et la Région)
8,787% (+0,947%)

- **Taxe Foncière sur le Non Bâti**
2,990% (+1,190%)

- **Taxe Foncière sur le Bâti**
0,322% (+0,322%)

AFFECTATION DU RESULTAT 2010 : Unanimité

Déficit	-10 499.68 €
Résultats antérieurs reportés	368 408.00 €
RESULTAT Á AFFECTER	357 908.32 €
Affectation en réserves (compte 1068)	341 971.00 €
Report à nouveau créditeur	15 937.32 €

SUBVENTIONS 2011

Le Conseil constate avec satisfaction que les demandes de subventions ont été en général beaucoup mieux remplies qu'en 2010. Le montant global distribué reste identique à celui de l'année 2010. Comme « les Copains du bord » considèrent ne pas avoir de besoin cette année, cela permet d'octroyer une subvention à « Pè de Gat » à enveloppe constante.

• A l'unanimité

Sté de chasse	244,00 €
École de musique	1 400,00 €
Amassade	275,00 €
Étoile Sportive	1 525,00 €
APP Baïse	107,00 €
Gym entretien	229,00 €
Comice Agricole	60,00 €
A.P.A.H.M.	100,00 €
Croix Rouge	107,00 €
Prévention Routière	31,00 €
Vie au village	229,00 €
Mémoire du canton de Lagor	152,00 €
OCCE	229,00 €
Copains du bord (à leur demande)	0,00 €
Pau Béarn Handisport	46,00 €
Secours Catholique	92,00 €
Secours Populaires	92,00 €
S.O.S. Amitié Pau	31,00 €
Alliance Vie	60,00 €
FNACA	60,00 €
Centre Soins Canton Lagor	170,00 €
APP Baïse	107,00 €
K dance	200,00 €
Pè de Gat	500,00 €

Bibliothèque

Achat de livres	1 000,00 €
Petites fournitures	500,00 €
Cérémonies	500,00 €

• Après discussion

✓ **Comité des Fêtes** 2287,00 €

VOTE : Majorité POUR.

Marcelle BORDENAVE, concernée, ne prend pas part au vote, **1 contre** : Julien ESCOS

✓ **Caisse des écoles + OGE**

Forfait /élève +1,17% (inflation) 67,17 €

• **Caisse des Écoles** (Ecole publique) :

74 x 67,17 = 4 970,58 €

• **O.G.E.C.** (École Jeanne d'Arc)

2x 6,7,17 = 134,34 €

VOTE : Majorité POUR

2 contres : Suzanne CORNILLE, Nicole LASSERE.

✓ **Écoles :**

Caisse des Ecoles : Sortie scolaire classe maternelle + timbres poste :

• 25 élèves scolarisés en maternelle

16,44 €/tête(1.7%) = 476,75 €

• Forfait "timbres poste" 110,00 €

Soit une subvention : **586,76 €**

Subventions pédagogiques

✓ Une sortie est accordée tous les deux ans, l'école publique en bénéficie en 2011.

Il est inscrit une somme de 2 137 € pour 45 élèves (47,49 €/élève du 2° et 3° cycle)

INFORMATION

✓ **Contrat d'association École Jeanne d'Arc :**
Il est prévu au budget une dépense obligatoire de **1 589,91 €** (soit 227,13 €/élève)

La suppression de la Taxe Professionnelle, qui constituait la seule ressource, des Communautés de Communes comme celle de Lacq, est compensée par la création d'une Taxe Foncière des Entreprises, le transfert de la Taxe d'habitation et d'une partie de la Taxe Foncière sur le Non Bâti, du Département et de la Région vers l'Intercommunalité, Cette évolution imposée par l'Etat, pénalise lourdement les Régions et les Départements et s'avère insuffisante pour assurer totalement le financement des Communautés de Communes (ce sont entre 3 et 4 M€ qui manquent à la CC de Lacq). Elle conduira inévitablement à un alourdissement de la facture fiscale des particuliers, qui s'amorce de façon très modérée en 2011. Dans ce contexte, soucieux de limiter l'alourdissement des charges des administrés, le Conseil Municipal a décidé de reconduire les taux communaux de l'année 2010.

BUDGET 2011

vote UNANIMITE

Charges réelles de fonctionnement : 507 420 €

Le budget 2011 confirme une bonne maîtrise des charges (Accroissement des dépenses de fonctionnement de 9% lié aux Contrats d'Aide à l'emploi qui sont en partie compensés par des prises en charge de l'État).

• Les charges

Les charges à caractère général et de personnel restent le poste principal, la politique de la Municipalité a pour objectif de mettre à disposition des usagers, des services de qualité, en particulier pour tout ce qui est en rapport avec l'école (garderie, voyages, cantine scolaire ...) et de réduire le recours à des tiers si possible.

C'est ainsi qu'en 2011 :

- ◇ l'entretien des bâtiments reste confié à un agent bénéficiant d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (aidé par l'Etat) jusqu'à l'automne.
- ◇ un autre CAE recruté pour assurer surveillance et sécurité de la maternelle compte tenu des effectifs, a été reconduit jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- ◇ de nombreuses tâches qui sont confiées dans beaucoup de communes au Centre de Gestion, sont assumées à Maslacq par le secrétariat

• Les recettes

- ◇ Les charges liées aux agents d'entretien sont compensées à hauteur de 45 900 € par la CC de Lacq avec laquelle nous avons signé une convention de mise à disposition des agents de voirie pour 21h par semaine.
- ◇ Les impôts locaux (Taxe foncière et taxe d'habitation) représentent 42% des ressources. Ils augmentent de 5,3% du fait de l'augmentation des bases liée en particulier aux nouvelles constructions. Leur taux par contre reste stable.
- ◇ Les dotations d'Etat baissent de 3% alors que l'inflation est proche de 2%.

Investissement : 361 314 €

Les dépenses de la section Investissement sont plus élevées que celles du Compte Administratif 2010, elles restent cependant très raisonnables et sont constituées à 35% par les restes à réaliser de 2010.

Les deux postes importants sont :

- Rénovation de logements : 174 000 € (Aidé à 33%) - Travaux école : 48 000 € (Aidé à 72%)

Le reste concerne

du matériel informatique pour l'école, une désherbeuse, le solde du vestiaire, la fin du PLU.

Quelques chiffres par habitant :

Frais de fonctionnement hors réserve
(+9,0%/2010)

392 000 / 774 = 506 €/h

Impôts Directs (+0.7%/2010)

207 000 / 774 = 267 €/h

Dotations de l'Etat (-3%/2010)

113 200 / 774 = 147 €/h

Investissement

217420 / 774 = 280 €/h

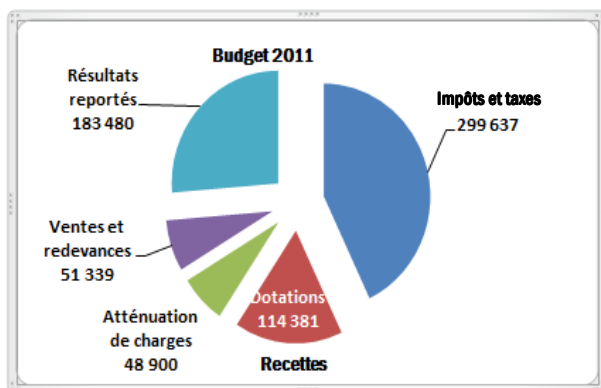
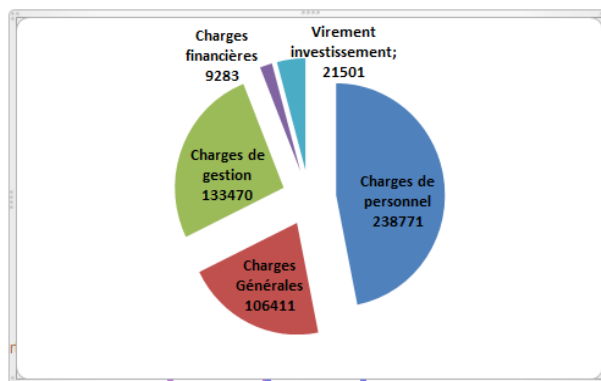
Remboursement

34 191 / 774 = 44 €/h

Encours d'emprunts (-60%/2010)

174 513 / 774 = 225 €/h

Deux prêts importants ayant été soldés en 2010, ce qui redonne à la Commune une capacité d'emprunt.)



Quel fonctionnement ?

Le Conseil de la Communauté de Communes de Lacq est composé de 88 délégués désignés par les communes de la façon suivante :

- **1 Délégué par commune**

Sauf pour :

- Argagnon : 2
- Arthez de Béarn : 3
- Artix : 7 (et 2 suppléants)
- Lacq Audéjos : 2 + 1
- Lagor : 3
- Lahourcade : 2
- Lucq de Béarn : 2
- Maslacq : 2 (et 1 suppléant)
- Monein : 8
- Mont Arance Gouze-Lendresse : 2 + 3
- Mourenx : 13 (et 3 suppléants)
- Ozenx Montestrucq : 1 + 1
- Pardies : 2 (et 2 suppléants)

Les délégués de Maslacq

- Les 2 titulaires



Georges
TROUILHÉ



Jean-Claude
VIGNASSE

- Le suppléant



Christian
COUTURIER

Ils ont été désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal en séance du 16/11/2010

Les titulaires ont aussi été élus au **Syndicat Intercommunal de Lagor** gérant les actions pour lesquelles la Communauté de Communes de Lacq n'a pas encore compétence (garderie et maison de retraite).



Au premier janvier 2011, Création de la nouvelle Communauté de communes de Lacq

Chaque commune ayant désigné ses représentants, le 13 janvier 2011, le Conseil Communautaire a pris ses premières décisions.

Election de son exécutif

Président : David HABIB
élu à l'unanimité



Vice-Présidents : (nombre fixé à 26 à l'unanimité)

Parmi eux, 2 anciens élus de la Communauté de Lagor :



Jacques
CASSIAU HAURIE
(Biron)



Jean Pierre DUBREUIL
(Lagor)

Premières décisions

La présence de la CCL est déjà perceptible par des interventions qui nous concernent tous :

ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets

Maintien des services actuels jusqu'à fin 2013 où des évolutions seront proposées.

Ouverture des déchetteries accrue

Maslacq : ☎ 05 59 67 31 89

Lundi, mercredi, vendredi, samedi

de 9h00 à 12h30

et de 13h30 à 18h00

Recensement des bacs roulants pour réparation et marquage.

Economies d'énergie

Particuliers :

- ✓ Conseils techniques
- ✓ Aide à la réalisation d'un diagnostic énergétique et l'achat d'équipements.

Communes :

Financement à hauteur de 70% de travaux améliorant la performance énergétique. (Maslacq en bénéficiera pour les travaux décidés à la Mairie, à la Poste et à l'école.

Compostage

Le compostage individuel permet d'extraire de la collecte des ordures la part fermentescible pour obtenir du compost utilisable pour le jardinage.

Les foyers intéressés peuvent bénéficier gratuitement d'un composteur sur simple appel au ☎ 05 59 60 73 49.

Les habitants de Maslacq qui en ont déjà un délivré par la Communauté de Lagor peuvent demander restitution de la caution de 15,00 € qu'ils ont versée à l'époque.





SCOLARITÉ

- **Aide aux devoirs gratuite**

A partir du mois d'octobre, les enfants de l'école publique de Maslacq pourront être pris en charge par un intervenant, dès la sortie de l'école.

Les enfants seront inscrits sur la proposition des enseignants ou à la demande des parents.

- **Enseignement secondaire**

Participation au financement de projets pédagogiques et compétitions sportives.

- **Enseignement supérieur**

La CC de Lacq verse une aide entre 300 et 800 € par étudiant et par année scolaire; une aide spécifique pour les stages obligatoires, est aussi proposée.

- **Transport -piscine**

- ◇ *Transport scolaire :*

Prise en charge des 70 € que le Conseil Général demande aux communes pour le transport scolaire.

- ◇ *Piscine de Mourenx :*

Prise en charge du transport des cours et des entrées à la piscine de Mourenx dans le cadre des activités des écoles publiques.



HABITAT

- **OPAH**

Aide à la rénovation, l'embellissement et l'adaptation à l'âge et au handicap pour les propriétaires (bailleurs et occupants).

- **Opération « Façades »**

Subvention aux particuliers pour le ravalement des façades.

- **Habitat social**

- ◇ *Logements à loyer modéré:*

Aide aux bailleurs sociaux qui créent de nouveaux logements (3 % du coût du projet)

- ◇ *Accession à la propriété*

Prêts aux communes pour l'acquisition de terrains voués à créer des logements ou des lotissements communaux.

- **Réhabilitation**

de l'habitat public

La CCL finance une partie des travaux de rénovation des bâtiments communaux, sous condition qu'ils soient réhabilités en logement.

Maslacq va en bénéficier pour le logement de la poste et celui de la Mairie.



VOIRIE

Depuis le 1^o janvier 2011, la Communauté de Communes de Lacq assure l'entretien de la chaussée.

- **Diagnostic**

Un camion équipé de caméras va photographier l'ensemble des voies communales des 47 communes, un diagnostic va être établi et les travaux seront ensuite planifiés.

- **2011 Entretien**

- ◇ de la chaussée
- ◇ des fossés et accotements
- ◇ de la signalisation

Verticale, horizontale, plaques de rues, N° d'habitations

- **2014 Entretien** S'ajoutera celui

- ◇ de l'éclairage public
- ◇ des espaces publics
- ◇ des espaces verts
- ◇ des chemins ruraux
- ◇ de l'évacuation pluviale

Pour cette année, les travaux ont été recensés (emplois partiels et traitements plus importants). Les emplois partiels (réparation des dégradations de surface) ont déjà été réalisés avec une équipe de 5 à 6 personnes et du matériel avec

- ◇ un camion automatique qui permet la réparation mono ou bicouche
- ◇ un camion gravillonneur
- ◇ un compacteur
- ◇ une balayeuse (15j après)

- **Fêtes :**

La balayeuse passe avant et après.



SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES (Plafond 3000 €)

Le projet doit se situer sur le territoire de la CCL, ne pas être commercial ou purement communal, les championnats traditionnels des clubs et le fonctionnement normal des associations sont exclus. Les demandes sont formulées par les Maires et subordonnées à la présentation de justificatifs. L'aide ne peut dépasser ce qui reste à la charge de l'association. La CCL prête aussi des chapiteaux et de la main d'œuvre pour nettoyer.

ACTIVITÉS DU SMPL

La Communauté de Communes Lacq a ajouté aux siennes les compétences du Syndicat Mixte de la zone de Lacq, qui a été dissout.

- **L'Office de tourisme « Cœur de Béarn »**

- **Le pôle lecture (Réseau de 9 bibliothèques communales)**

- ◇ Site Internet facilitant la réservation des livres et leur acheminement vers la bibliothèque du lecteur
- ◇ Lectures, contes, animations

- **Les 6 Cyberbases**

- ◇ Accès à l'ordinateur, à la messagerie et à Internet
- ◇ Ateliers
- ◇ Recherche d'emplois ou réalisation de projets personnels
- ◇ Perfectionnement

Accès des handicapés aux bâtiments publics »

Un diagnostic des évolutions nécessaires d'ici 2015 va être réalisé sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Lacq.



Défibrillateurs semi-automatiques

La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Afin que ce geste médical puisse être effectué le plus rapidement possible, en cas de nécessité, la Communauté de Communes de Lagor a décidé en 2010 de doter les Communes de défibrillateurs.

Une formation ouverte aux responsables des associations a été organisée

Un appareil semi-automatique (sous alarme) a été placé à l'extérieur de la salle socio culturelle.

Suite au dysfonctionnement intervenu la nuit de la Saint Sylvestre, **la Communauté de Lacq a changé tous les appareils.**



Photo JC. VIGNASSE

Un défibrillateur supplémentaire est disponible au secrétariat de Mairie pour les manifestations intervenant à Maslacq ou dans les communes environnantes.

Un manuel concernant la réanimation cardio-pulmonaire est en ligne sur le site <http://www.maslacq.fr>



Photo JC. VIGNASSE

Changement de gérance à l'épicerie

Katia PEIREIRA, actuelle gérante du Multiple Rural ayant décidé de quitter son poste pour des raisons personnelles, **la direction du magasin changera à compter du premier juillet 2011.**

C'est Madame Muriel DAHM, qui s'en chargera.



Augmentation de la part Syndicale de la facture du service public de distribution d'eau potable

Le SYNDICAT GAVE ET BAÏSE est l'établissement chargé d'organiser le service public de distribution d'eau potable pour les 30 000 habitants des 32 communes adhérentes.

Pour assurer la distribution d'eau potable 24h/24, il met en œuvre :

- une station de production,
- 200 km de canalisations de branchement,
- 900 km de réseaux de distribution,
- 40 ouvrages de stockage et de pompage.

Ces infrastructures vieillissent et sans travaux importants et réguliers de renouvellement, la qualité du service se dégrade :

- élévation des pertes en réseau (50 % en 2009),
- augmentation des interruptions de service,
- accroissement des charges d'exploitation
- gaspillage de la ressource,
- augmentation du nombre de réparations
- multiplication des dégradations de voiries.

Le SYNDICAT GAVE ET BAÏSE doit impérativement augmenter les investissements sur ses infrastructures en privilégiant:

- la sécurisation de la ressource,
- la régulation des pressions de distribution
- le renouvellement des canalisations
- la réhabilitation des ouvrages

Un programme pluriannuel a été établi. Pour financer ce programme, le SYNDICAT GAVE ET BAÏSE n'a aucun autre choix que **d'augmenter sa redevance de 0,69 €HT/ m³ à 0,99 €HT/ m³**, cette redevance étant sa recette quasi exclusive.

Si cette augmentation peut paraître brutale, elle doit être relativisée :

Le prix pour une consommation moyenne de 120 m³ passera de 224 à 269 €

Le Syndicat reste à votre disposition pour tout complément d'information au ☎ 05 59 60 04 16 ou contact@gave-baise.fr.

Ne laissez pas vos chiens divaguer

De nombreux chiens divaguent sur le territoire de la commune.

- Certains sont régulièrement en action de chasse et dérangent le gros gibier.
- D'autres en liberté dans les rues du village sont sources de dégâts ou de gêne pour la population

Il est rappelé

- que cette divagation est passible d'une amende de 135 €
- que les chiens doivent être soit tatoués, soit munis d'une puce d'identification
- que le Maire, la police et les gardes locaux sont habilités à intervenir pour leur placement en fourrière. Les animaux ne peuvent être restitués que sur paiement des frais de fourrière.



Etat civil 2010

• Naissances

- ✓ ARRIAU Sacha Laurent Arnaud
- ✓ BLANCHET—THUAUD Erwan Frédéric Guillaume Hugues
- ✓ CAROESCO Ethan
- ✓ CORREIA Louna
- ✓ CUESTA Valentin
- ✓ LE CORRE Dorian
- ✓ MONTES Elsa Lily



• Mariages

- ✓ LAMAZÈRE Fabien et SOTTILÉ Laura Sandra
- ✓ RAFFIER Benoit
et BALESTA Murielle Laurence Patrice

• Décès

- ✓ CASTEIGT Maurice Jacques
- ✓ CORREIA António Luiz
- ✓ LEGOINHA Mickaël
- ✓ REPOS René
- ✓ TROUILHET-MONCAUT Alice Marie Suzanne



Urbanisme

• Permis de construire 2010

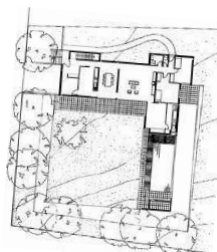
- ✓ Maison individuelle : 8
- ✓ Modification de permis de construire : 10
- ✓ Abri de jardin : 2
- ✓ Hangar Agricole : 2
- ✓ Transfert de permis de construire : 1

• Certificat d'Urbanisme 2010

- ✓ Certificat d'urbanisme opérationnel : 7
- ✓ Certificat d'urbanisme information : 9

• Déclaration Préalable 2010

- ✓ Local technique : 2
- ✓ Fenêtre de toit : 4
- ✓ Clôture : 3
- ✓ Piscine : 3
- ✓ Façades : 7
- ✓ Abri de jardin : 3
- ✓ Division Parcelle : 1



Travaux Mairie :

- Des travaux de rénovation de l'appartement au 1^o étage de la Mairie avec rénovation et isolation de la toiture ont été décidés à l'automne dernier.
- Ils ont été détaillés dans le Bulletin du mois de novembre dernier.
- Ils sont en cours de réalisation.

Arrêt sur image



Photo H. LATRUBESSE

10° salon de printemps

Le dixième Salon du Printemps proposé par l'association « La Vie au village » s'est tenu du 8 au 15 avril salle Ménat. Le week-end précédent, un certain nombre de peintres s'étaient emparés de la rue pour peindre. Une soixantaine d'œuvres ont exposées.



Photo H. LATRUBESSE

Un vide jardin apprécié

Le premier vide-jardins troc plantes organisé à Maslacq par l'association « Esprit Jardin », présidée par Myriam Faure a connu une belle affluence. Le beau temps a convaincu de nombreux curieux ou passionnés à se rendre allée des tilleuls. Ils ont pu échanger ou acheter des plantes en bénéficiant de conseils avisés. Les organisateurs ont dépassé leurs espérances et réitérerons sûrement leur initiative l'an prochain.



Photo JC. VIGNASSE

Chapeau bas pour la première soirée «country »

Les parents d'élèves de l'école Jeanne d'Arc, ont connu un franc succès avec leur 1°soirée country le 5 mars dernier. Ils ont été obligés d'arrêter les inscriptions à 140 personnes pour laisser assez d'espace pour l'initiation à la danse. Le groupe Eagle's 117 d'Aussevielle, a fait un tabac et le menu proposé par Simon Christophe, a été très apprécié.



Photo JC. VIGNASSE

Kermesse inter-paroissiale

La Kermesse inter paroissiale du Relais de Maslacq, s'est tenue, comme de coutume le dimanche après Pâques, c'est-à-dire, cette année le 1°mai. Des bénévoles ont procédé le matin à la vente de pâtisseries avant la messe animée par la chorale du village dirigée par Marie-Thérèse Lafargue. Un vin d'honneur a ensuite été servi à la salle des fêtes, suivi du repas préparé par Claudine Quenot.

Mardi gras et omelette pascalle de l'amassade

Les aînés le 8 mars dernier ont procédé à la salle socioculturelle, à leur traditionnelle dégustation de beignets réalisés avec talent par sa cuisinière attitrée Claudine Quenot.

Le 26 avril ils se sont ensuite retrouvés comme à l'accoutumée, autour de l'omelette pascalle dans une ambiance chaleureuse.



Photo JC. VIGNASSE



Photo JC. VIGNASSE

Initiation à la pêche

Pour la 5° année, l'APPMA des Baïses et la fédération de pêche ont invité samedi 21 mai, de jeunes pêcheurs néophytes à découvrir le milieu aquatique au pont de l'Alte, sur le Géü. Dix jeunes ont participé à cette journée animée par le guide de pêche Lionel Armand. Un diplôme d'honneur leur a été décerné et un goûter leur a été offert pour clôturer cette journée pêche et découverte

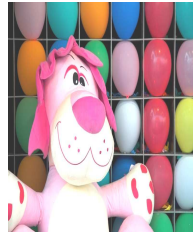
Kermesse et Fête de l'école publique



**Le vendredi 27 mai 2011 à
19h00,**

les enfants de l'école publique présenteront leur
spectacle intitulé « quel cirque »
à la salle socioculturelle de Maslacq.

Ce spectacle est l'aboutissement d'une classe cirque
animée par le clown professionnel Bigoudi et l'équipe
éducative de l'école. Venez nombreux, petits et grands,
admirer les artistes en herbe de l'école publique.



**Le vendredi 17 juin
à partir de 18h00**

aura lieu la **kermesse**
dans la cour de l'école publique.

Divers stands animés par des parents sous la hou-
lette de l'association de parents d'élèves de l'école
publique attendront les enfants pour un grand mo-
ment de jeu. Une buvette et un stand de restauration
permettront à tous de passer une agréable soirée.

Etoile Sportive Pyrénéenne

- **Le 21 juin**, l'équipe à 7 seniors jouera sa
première finale à 17h45 à Artix
- L'AG se déroulera fin juin
- Fin août, début septembre, une sardinade
sera organisée



Photo JC. VIGNASSE

Comice agricole

Le Comice agricole se tiendra le 4 août 2011, inscription dans les mairies



Noël des aînés

Le repas de Noël des personnes âgées de 70 ans et plus est
prévu cette année le dimanche 4 décembre à midi.

Des indications plus précises seront données à l'automne.



Photo JC. VIGNASSE

An quotidien consultez : www.maslacq.fr site officiel de la commune
Pour voir le détail des actualités : Cliquez sur en savoir plus



Fête de l'école privée Jeanne d'Arc

Le 19 juin 2011

10h30 Messe à l'église avec la participation des élèves

12h30 Apéritif et repas (Sardinade et lomo) à la salle socioculturelle

15h00 Petit spectacle des enfants

Il y aura des stands et activités pour que tout le monde puisse s'amuser

Association « Vie au village »

L'association « Vie au village » a rencontré le Conseil Municipal pour lui faire part de deux projets qu'elle souhaite mener dans le cadre de son activité pour mettre en valeur le patrimoine cher aux anciens :

Remettre en état et valoriser le Poids public situé au bout du fronton.

Un nettoyage conséquent du local et du mécanisme et une présentation sommaire de l'historique de ce lieu très bien situé au centre du village pourraient être réalisés par les membres de l'association.

Organiser une exposition

permanente « une classe autrefois », avec divers objets et meubles récupérés, prêtés ou confectionnés : bancs, poêle à bois, armoire, table, estrade, cartes anciennes, encriers, tableaux, photos de classes etc...

La Municipalité

- considère que ces projets sont intéressants, mais pas suffisamment aboutis pour être accompagnés en l'état (il convient en particulier d'en définir la gestion une fois en place).
- admet qu'il puisse y avoir une complémentarité entre association et commune, sans que l'association se substitue à la municipalité pour entretenir le patrimoine local.
- indique qu'il est nécessaire que les projets soient précisés et qu'une convention en fixant les limites soit signée.

La commune n'a actuellement pas de bâtiment permettant une utilisation permanente pour l'expo école (le 2^o étage de Ménat sollicité ne paraît pas adapté). On pourrait en attendant, envisager de prêter une salle une dizaine de jours pour une expo ponctuelle.

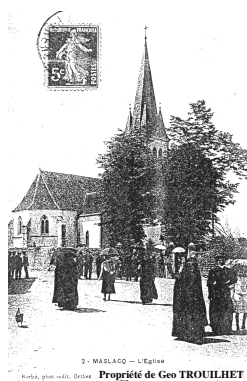
De plus l'association à l'occasion de son Assemblée générale qui aura lieu le 1^{er} juin, à 19h00

organise une rétrospective de la vie de la commune

sous forme de cartes postales Salle Ménat

Ouverte au public de 17h00 à 19h00 les 1^o, 2, 3, 4 juin

et de 11h00 à 12h30 le dimanche 5 juin.



Fêtes patronales de Maslacq

24,25 et 26 juin 2011

Musique ambiance, bonne humeur



Pour que ces fêtes soient un plaisir, respectons les règles concernant la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique

- Ne pas vendre de l'alcool aux mineurs de moins de 18 ans, on peut exiger une preuve de sa majorité.
- Ne pas recevoir dans les débits de boissons alcooliques, des mineurs <16 ans non accompagnés d'un majeur responsable
- Ne pas donner à boire à des personnes manifestement ivres .



**Vendredi
24 juin**

- **A partir de 18h 00 : Ouverture des Fêtes**
 - ✓ **Ouverture des fêtes au Trinquet** pour les premières finales du week-end (Se renseigner au trinquet pour les séries)
 - ✓ **Remise des récompenses** des finales du jour
 - ✓ Grillade et buvette organisées par le Pelotari-Club Maslacquais

- **22h 30 Retraite aux flambeaux**



- ✓ **Départ au Trinquet**
- ✓ Parcours dans les rues du village

- ✓ **Arrivée au stade pour le feu de la Saint Jean**



- ✓ **Soirée animée par « Bomba bodega »**
Avec buvette du Comité des Fêtes

- ✓ **2h00 fin de la soirée**



Samedi 25 juin

**9h 00 :
Concours de pêche**

- ✓ Au lac "de la Plaine"
- ✓ Organisé par les Copains du bord"
Hommes—Femmes—Enfants
- ✓ Remise des récompenses
- ✓ Restauration sur place (8€/adulte – 5€/enfant)

Places limitées (concours et repas) Inscription :

- ✓ Épicerie Pereira : 05 59 67 30 27
- ✓ Alfonso Serrano : 05 59 67 68 97
- ✓ Alain Labourdette : 05 59 67 60 88

- **Toute l'après-midi :
Promenade en calèche
dans les rues**



- **15h 00 : Jeux des enfants (à partir de 2 ans)**

Sur le complexe du stade et à la salle socio

Suivant conditions météo :

Jeux d'eau, parcours sportif, ventre y glisse, clown...

- **17h 00 : Goûter pour les enfants**

- **18h 00 : Dernières finales de pelote**

- ✓ Au trinquet de Maslacq
(se renseigner au trinquet pour les séries)
- ✓ **Remise des récompenses du jour**



- **À partir de 20h30 :**
Repas sous chapiteau

A côté de la salle socio-culturelle

21h00 : 1° service

22h30 : 2° service

Inscription : Épicerie Pereira : 05 59 67 30 27
Coiffure Ginette : 05 59 67 68 33
Laëtitia : 06 20 60 44 78
Trinquet de Maslacq



MENU

Poulet basquaise, riz pilaf

Fromage de pays salade

Gâteau au chocolat, crème anglaise

Vin rouge, vin rosé, café compris

12€/adulte - 7,50€/enfant

Soirée animée par le podium « Le Bus » 4h00 fin de soirée



Dimanche 26 juin

- **10h30 : Messe solennelle**

en l'église de Maslacq

- **11h30 : Cérémonie**

au monument aux morts

- **12h15 : Lâcher de ballons**

par les enfants au stade



- **12h30 : Vin d'honneur**

offert par le Comité des Fêtes

- **13h00 : Repas champêtre animé**

Inscription : Épicerie Pereira : 05 59 67 30 27
Coiffure Ginette : 05 59 67 68 33
Laëtitia : 06 20 60 44 78

15€/adulte - 8,50€/enfant

MENU

Salade gourmande

(Gésiers, lardons, magrets fumés, toasts de foie gras)

Toumedos de canard au poivre vert

Fromage du pays—salade

Framboisier, coulis de framboise

- **Toute l'après-midi : Promenade en calèche dans les rues**

- **16h 00 : Concours de pétanque 6,00 €/ équipe, places limitées. I**

Inscriptions : auprès de Johan Marlat : 06 14 48 50 92

Remises des récompenses, Buvette tout l'après-midi



- **Grillades le soir**

- **Soirée animée par « Bomba bodega »**

- **23h 00 : Clôture des Fêtes avec un feu d'artifice**

